

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

– SESSION 2024 –

I. CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

A. Contexte

Au titre de l'année 2024, le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes a organisé, pour le compte de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, les concours externe, interne et troisième concours de Technicien Territorial, dans la spécialité suivante :

« Aménagement urbain et développement durable »

Le nombre de postes ouverts est de 18, se répartissant comme suit :

Concours EXTERNE	Concours INTERNE	3 ^{ème} concours	TOTAL
7	9	2	18

B. Calendrier

Arrêté d'ouverture	3 août 2023
Période de préinscription	du 19 septembre au 25 octobre 2023
Date limite de dépôt des dossiers	2 novembre 2023
Epreuve d'admissibilité	11 avril 2024
Réunion du jury d'admissibilité	25 juin 2024
Epreuves d'admission	du 3 au 4 septembre 2024
Réunion du jury d'admission	4 septembre 2024

C. Inscriptions

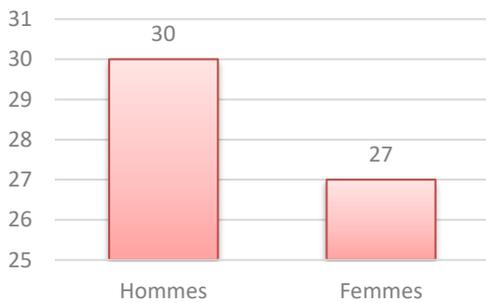
Nombre de candidats inscrits	89 candidats
Nombre de candidats admis à concourir	85 candidats
Nombre candidats présentant un handicap	2 candidats dont 1 demandant un aménagement d'épreuve

D. Profil des candidats présents à l'épreuve d'admissibilité

Sur 89 candidats inscrits au concours de Technicien territorial, 57 candidats étaient présents à l'épreuve écrite répartis de la façon suivante :

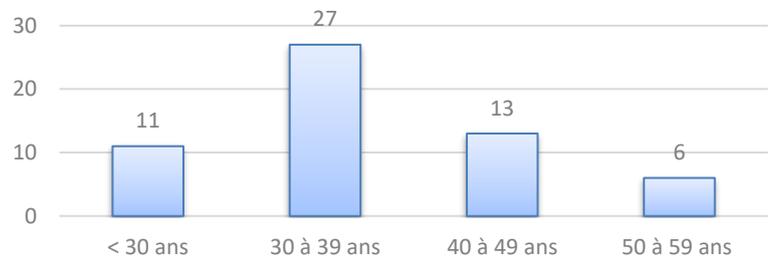
	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'épreuve d'admissibilité	
			Nombre	Taux
EXTERNE	7	28	22	78,6 %
INTERNE	9	53	30	56,6 %
3 ^{EME} VOIE	2	8	5	62,5 %
TOTAL	18	89	57	64,0 %

Répartition hommes/femmes

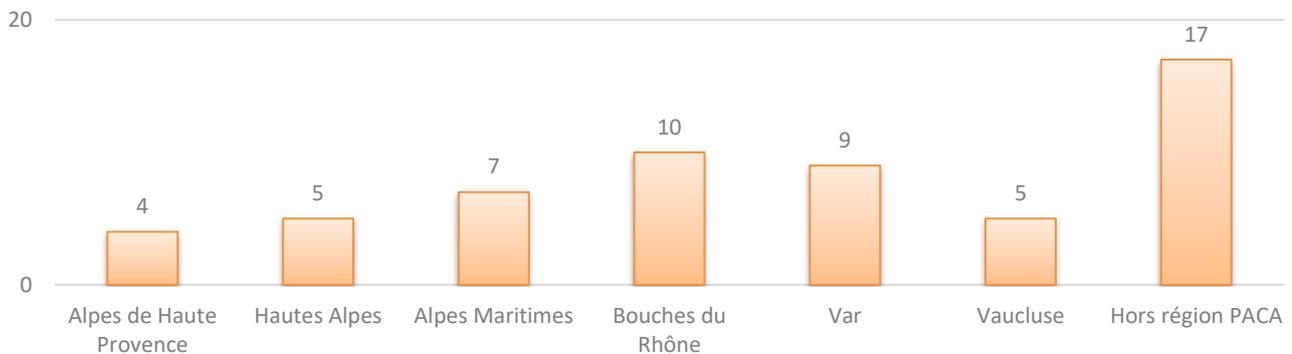


Répartition par classe d'âge

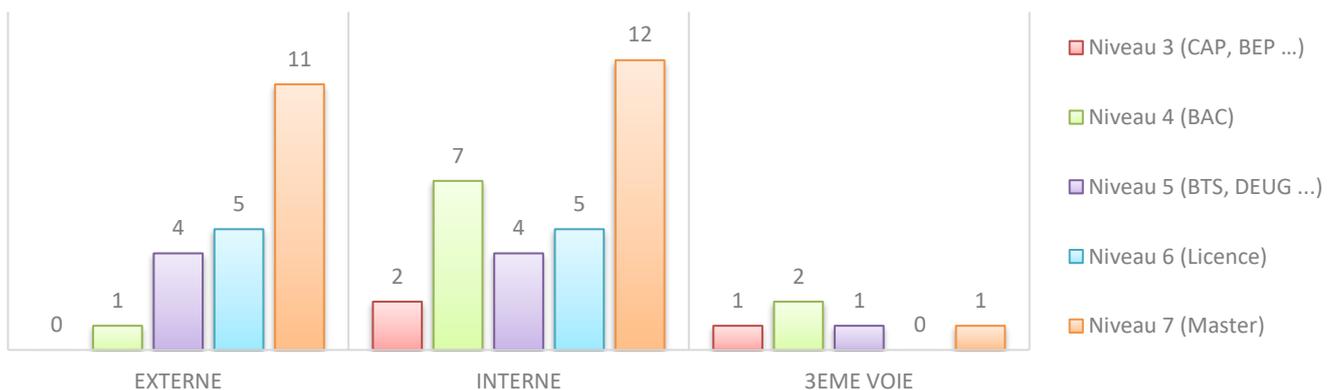
L'âge moyen des candidats est de 36 ans
Le candidat le plus jeune a 23 ans et le plus âgé a 56 ans



Répartition géographique

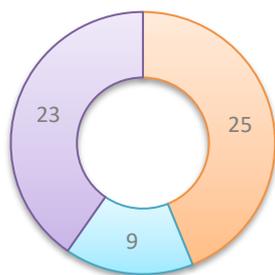


Niveau d'étude



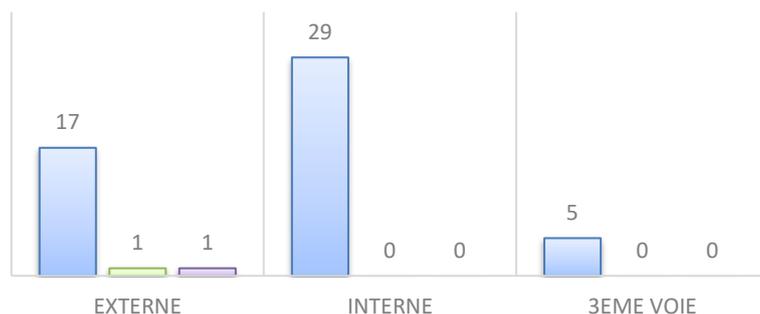
Préparation au concours

Personnelle CNFPT Aucune



Situation professionnelle des candidats

FPT Secteur privé Sans emploi



II. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature de l'épreuve

➤ Concours externe :

L'épreuve consiste en des **réponses à des questions techniques** à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

➤ Concours interne et troisième concours :

L'épreuve consiste en l'**élaboration d'un rapport technique** rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

b. Dates et lieux des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 11 avril 2024, sur 2 sites :

- Institut Universitaire de Technologie (IUT) – Rue Bayard – 05000 GAP
- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes – 1 rue des Marronniers – Les Fauvettes II – 05000 GAP

B. Incident survenu lors des épreuves et copies litigieuses

a. Examen des incidents survenus lors des épreuves

Les surveillants ont fait remonter l'incident suivant :

- ➔ A 14h45 (soit 15 minutes après le début de l'épreuve), le candidat de la copie n°38 a été vu avec des brouillons personnels (feuilles blanches) alors que les brouillons qui lui avait été distribué étaient de couleur rose. Le jury décide à l'unanimité d'annuler cette copie.

b. Examen des copies litigieuses

Les correcteurs n'ont fait remonter aucune copie litigieuse.

C. Résultats de l'épreuve d'admissibilité

Modalités de notation (article 18 du décret n°2013-593 et article 11 du décret n°2010-1361) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

CONCOURS EXTERNE						
Série	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
ADMISSIBILITE		8,25	8,25			
Epreuve écrite	Réponses à des questions	8,25	8,25	4,75	13,00	1

CONCOURS INTERNE						
Série	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
ADMISSIBILITE		11,70	12,00			
Epreuve écrite	Rapport technique	11,70	12,00	1,50	17,50	3

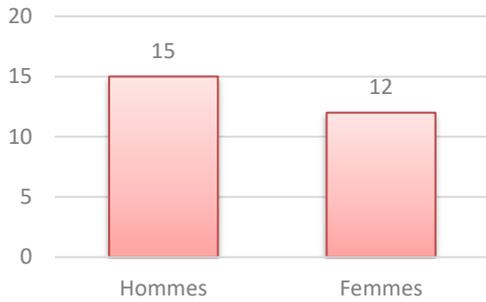
TROISIEME CONCOURS						
Série	Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
ADMISSIBILITE		8,40	8,25			
Epreuve écrite	Rapport technique	8,40	8,25	6,25	10,00	0

Au regard des résultats obtenus par les candidats, du nombre de postes ouverts et après avoir délibéré, les membres du jury fixent les seuils d'admissibilité suivants :

	Seuil	Admissibles
EXTERNE	9,00 /20,00	8
INTERNE	11,5 /20,00	17
3 ^{EME} CONCOURS	9,00 /20,00	2
TOTAL		27

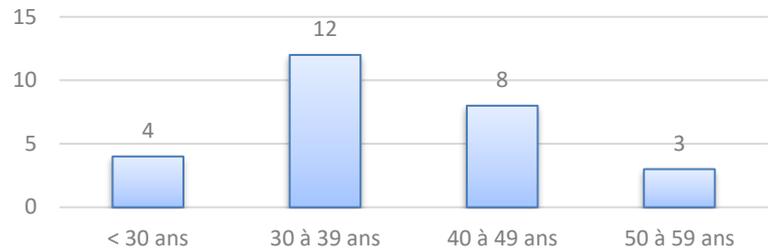
D. Profil des candidats admissibles

Répartition hommes/femmes

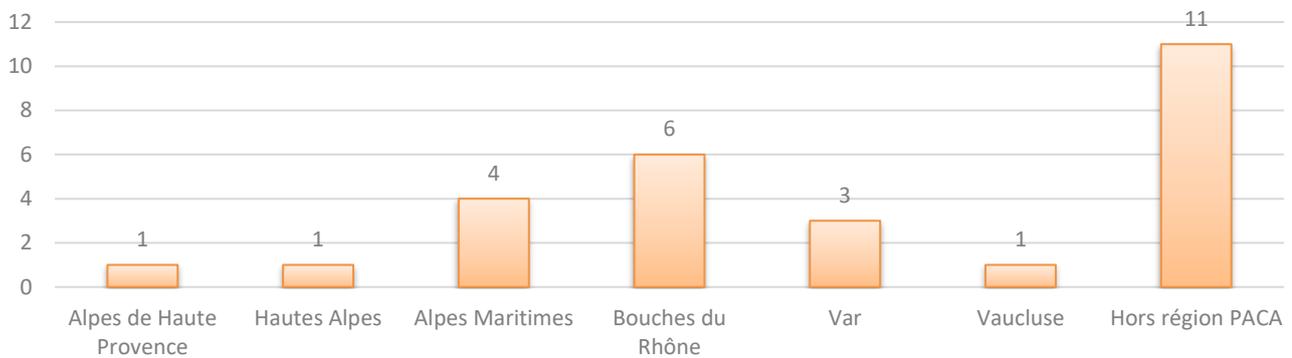


Répartition par classe d'âge

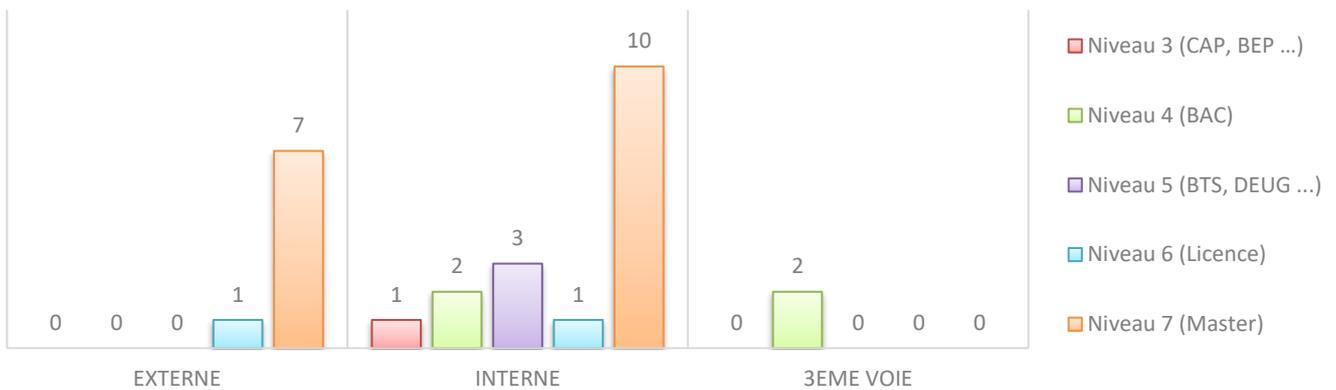
L'âge moyen des candidats est de 37 ans
Le candidat le plus jeune a 24 ans et le plus âgé a 56 ans



Répartition géographique

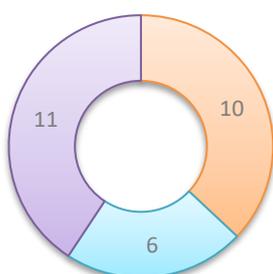


Niveau d'étude



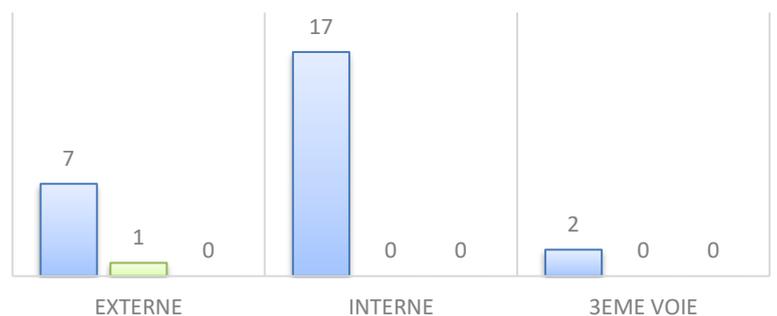
Préparation au concours

Personnelle CNFPT Aucune



Situation professionnelle des candidats

FPT Secteur privé Sans emploi



III. EPREUVE D'ADMISSION

A. Modalités de déroulement de l'épreuve

a. Nature des épreuves

➤ Concours externe :

Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

➤ Concours interne :

Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

➤ Troisième concours :

Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

b. Dates et lieux des épreuves

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 3 et 4 septembre 2024 au siège du Centre de Gestion à Gap. Sur les 27 candidats convoqués, tous se sont présentés aux épreuves orales d'admission.

B. Résultats des épreuves d'admission

Modalités de notation (*article 18 du décret n°2013-593 et article 12 du décret n°2010-1361*) :

- Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.
- Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

CONCOURS EXTERNE					
Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
Entretien	11,31	11,50	3,50	17,00	1
ADMISSION CUMULEE	11,09	11,38			

CONCOURS INTERNE					
Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
Entretien	11,82	13,00	5,00	18,50	0
ADMISSION CUMULEE	13,15	13,38			

TROISIEME CONCOURS					
Epreuve	Moyennes	Médiane	Note Mini	Note Maxi	Éliminés
Entretien	6,00	6,00	6,00	6,00	0
ADMISSION CUMULEE	7,82	7,82			

Au regard des résultats obtenus par les candidats, du nombre de postes ouverts et après avoir délibéré, les membres du jury fixent les seuils d'admission suivants :

	Seuil	Admis
EXTERNE	11,50 /20,00	4
INTERNE	13,00 /20,00	10
3 ^{EME} CONCOURS	10,00 /20,00	0
	TOTAL	14

❖ POSTES TRANSFERES

Le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux prévoit en son article 5 : « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou d'une place au moins. ».

Les membres de jury décident de transférer 1 poste non pourvu au concours externe vers le concours interne.

Les délibérations étant closes, le jury arrête par ordre alphabétique les listes des candidats admis au concours de Technicien territorial – session 2024 organisé par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Il charge le Centre de Gestion d'informer les intéressé(e)s.

C. Appréciation générale

Le jury constate une différence de niveau entre les candidats.

Les points faibles, pour certains candidats, sont une méconnaissance de l'environnement territorial et des fondamentaux de la fonction publique eu égard des attentes du concours ainsi qu'une absence de préparation à l'exposé introduisant l'entretien.

A l'inverse, les membres du jury ont auditionné d'excellents candidats qui démontrent de solides aptitudes professionnelles.

Fait à Gap, le 4 septembre 2024
 Le Président du jury
 Monsieur Benoit ROUSTANG